

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

1 – IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ

Identification de la préparation : **NOXAL**
Utilisation de la préparation : Biocide et anti corrosion pour circuits de chauffage central
Identification de la société/entreprise: CHEM EUROP TECHNOLOGIES – 2 ALLEE DU GRAND PRE
 95640 MARINES Tel. 01 30 39 80 63 – 01 69 10 08 41

Numéro de téléphone d'appel d'urgence : **INRS/ORFILA : +33 (0) 1.45.42.59.59**

2 – IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification de la substance ou du mélange : Suivant directives 67/548/CEE et 1999/45/CE :
 Contient du Chlorocrésol. Peut déclencher une réaction allergique
Éléments d'étiquetage :

Phrases de risque : Contient du Chlorocrésol. Peut déclencher une réaction allergique

Conseils de prudence :

S26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste
 S37/39 Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage

Mention sur l'étiquette : Fiche de données de sécurité disponible sur demande pour les professionnels.

Effets néfastes sur la santé :

Légèrement irritant pour les yeux et la peau. Peut déclencher une réaction allergique.

Effets néfastes sur l'environnement :

Nocif pour l'environnement aquatique en rejets importants.

Dangers physico-chimiques :

Aucun connu.

3 – COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nature chimique de la préparation :

Monopropylène glycol, Chlorocrésol, additifs anticorrosion.

Libellé des phrases R figurant au paragraphe 3 : voir paragraphe 16

Substances dangereuses représentatives :

(Présentes dans la préparation à une concentration suffisante pour lui imposer les caractères toxicologiques qu'elle aurait à l'état pur à 100%) :

Aucune substance connue de cette catégorie n'est présente.

Substances présentes à une concentration inférieure au seuil minimal de danger :

CAS	CE	Nom substance	Symboles 67/548/CEE CE1272/2008		Phrases R et H	Concentration
7664-38-2	231-633-2	Acide Phosphorique	67/548/CEE	 C	R34	C < 10 %
			CE 1272/2008	 GHS05	Dgr Skin Corr. 1B H314	
1303-96-4	215-540-4	Borax	67/548/CEE	 T	R60-61	C < 8.5 %
			CE 1272/2008	 GHS08	Dgr H360FD Repr 1B H319 Eye irrit2	
64-02-8	200-573-9	EDTA	67/548/CEE	 Xn	R41-22	C < 5 %
			CE 1272/2008	 GHS05 07	Dgr H302 H318	

Autres substances ayant des Valeurs Limites d'Exposition professionnelles :

Aucune substance connue de cette catégorie n'est présente.
Substances pouvant déclencher une réaction allergique :

CAS	CE	Nom substance	Symboles 67/548/CEE CE1272/2008	Phrases R et H	Concentration	
59-50-7	200-431-6	Chlorocrésol	67/548/CEE	 Xn, N	R21/22 -41-43 R50	C = 0.11 %
			CE 1272/2008	 GHS05 07 09	Dgr Acute Tox4 H312 Acute Tox4 H302 Eye Dam.1 H318 Skin Sens.1 H317 Aquatic Acute1 H400	

4 – PREMIERS SECOURS

Inhalation :

Non concerné en utilisation normale.

Contact avec la peau :

Laver immédiatement et abondamment à l'eau potable. Enlever les vêtements souillés, faire prendre une douche. Consulter un médecin si une irritation persiste.

Contact avec les yeux :

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau potable durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées. Consulter un spécialiste.

Ingestion :

Ne pas faire vomir. Appeler d'urgence les secours médicalisés, SAMU (15), POMPIERS (18) ou Secours Européens (112). Leur montrer l'étiquette et la fiche de données de sécurité. Appliquer les règles de secourisme.

5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés :

Gaz carbonique, mousse, poudre, eau pulvérisée.

Moyens d'extinction à ne pas utiliser pour raisons de sécurité :

Néant.

Dangers particuliers :

Dégagement de gaz toxiques : monoxyde de carbone, dérivés chlorés et nitrés par décomposition thermique. Endiguer les liquides d'extinction en absorbant sur support minéral afin d'empêcher l'écoulement du produit dans les égouts, eaux pluviales, milieu naturel. Voir rubrique (6).

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu :

Appareil respiratoire autonome, équipements de protection de la peau, des yeux, des muqueuses.

6 – MESURES A PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

Précautions individuelles :

Voir paragraphe (8). Eloigner le personnel non indispensable. Port de gants obligatoire. Des lunettes, bottes, un vêtement adapté peuvent être requis dans certains cas.

Précautions pour la protection de l'environnement :

Empêcher tout écoulement en égout, eaux pluviales ou milieu naturel. Endiguer le déversement avec de la terre ou toute autre matière absorbante non combustible comme un absorbant minéral. Garder le produit à l'écart des égouts, eaux de surface, sols, bassins, écoulements d'eau pluviale.

Méthodes de nettoyage :

Ramasser le produit et l'absorbant saturé et les stocker dans des fûts en polyéthylène identifiés avec des couvercles hermétiques avant de les faire traiter par une société agréée.

7 – MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation :

Précautions individuelles, voir paragraphe (8). Eviter le contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Prévoir à proximité des moyens de rinçage des yeux et de la peau. Ne pas mélanger avec d'autres produits.

Préventions :

- Incendie : Extincteurs en quantité suffisante
- Risque chimique : Utilisation des EPI durant les manipulations. Absorbant minéral.
- Autres risques : Neutralisation de l'effet désinfectant en cas de mélange avec d'autres produits.

Stockage :

Stockage en local aéré, en emballage d'origine, à des températures supérieures à 0°C et inférieures à 40°C, à l'écart des oxydants forts.

Utilisations particulières :

8 – CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Valeurs limites d'exposition :

Substance	VME	VLE
Acide phosphorique	1 mg/m ³	3 mg/m ³

Protections collectives :

Douche et lave œil au poste de travail.

Equipements de protection individuelle (EPI) :

- Protection respiratoire : Non nécessaire en utilisation normale.
- Protection des mains : Gants adaptés (Nitrile).
- Protection des yeux : Lunettes avec protections latérales.
- Protection de la peau : Vêtement adapté.

Mesures d'hygiène :

Ne pas manger, boire ou fumer durant l'utilisation. Se laver les parties du corps pouvant avoir été au contact du produit, ainsi que les mains.

Contrôle de l'exposition de l'environnement :

Empêcher toute fuite du produit en égout ou milieu naturel. Nettoyer soigneusement toutes traces de produit ou déchets qui seront traités selon les indications du paragraphe (13).

9 – PROPRIÉTÉS CHIMIQUES ET PHYSIQUES

Informations générales :

Liquide légèrement visqueux jaune.

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement :

pH :	7.4 – 7.7
Point/intervalle d'ébullition :	Vers 100°C
Point de fusion :	Vers 0°C
Point d'éclair :	Néant.
Température d'auto-inflammation :	Non concerné.
Température de décomposition :	Pas de donnée.
Propriétés explosives :	Non applicable.
Propriétés comburantes :	Non applicable.
Pression de vapeur :	Pas de donnée.
Masse volumique à 20°C :	1,08 – 1,09 kg/litre
Solubilité dans les solvants organiques :	Soluble
Hydro solubilité :	Soluble. La substance active se disperse.
Coefficient de partage n-octanol/eau :	Pas de donnée.
Viscosité à 20°C :	Pas de donnée.
Densité de vapeur/air :	> air
Taux d'évaporation :	Pas de donnée.

Autres informations :

10 – STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Conditions à éviter :

Températures inférieures à 0°C et supérieures à 40°C.

Matières à éviter:

Le mélange de la préparation avec d'autres produits peut supprimer l'effet désinfectant. Ne pas mélanger avec les bases. Ne pas mélanger avec des amines, des nitrosamines cancérigènes pouvant être engendrées.

Produits de décomposition dangereux :

Par pyrolyse : monoxyde de carbone, dérivés chlorés et nitrés.

Méthodes de nettoyage :

Absorber sur support inerte, balayer et stocker les déchets en emballages polyéthylène hermétiquement fermés et identifiés.

11 – INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations générales :

Pas de données sur la préparation complète.

Toxicité aiguë :

- Inhalation :** Non concerné en utilisation normale.
- Contact avec la peau :** Légèrement irritant.
- Contact avec les yeux :** Légèrement irritant

Ingestion :

DL50/rat	Chlorocrésol	1830 mg/kg
DL50/rat	Monopropylène glycol	20 000 mg/kg

Sensibilisation :

Peut déclencher une réaction allergique.

Effets à long terme :

Pas d'effet connu

Effets CMR (Cancérogène, Mutagène, toxique pour la Reproduction) :

Pas de donnée

12 – INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

Ecotoxicité :

	Chlorocrésol		
CL50/poisson / 96 h	9.21 -13.3 mg/L		
CE50/daphnie / 48 h	5.6 mg/L		

Mobilité:

Le produit est soluble dans l'eau, donc très mobile.

Persistance et dégradabilité :

Monopropylène glycol : facilement biodégradable. Chlorocrésol : biodégradabilité difficile.

Potentiel de bioaccumulation :

Le produit n'est pas potentiellement bioaccumulable.

Autres effets nocifs :

Nocif pour l'environnement aquatique en rejets importants.

13 – CONSIDÉRATIONS RELATIVES A L'ÉLIMINATION

Déchets, produits non utilisés :

Le rejet dans l'environnement ou dans les collectes des ménages est interdit. Les déchets sont considérés comme des déchets industriels spéciaux (DIS). Se conformer aux réglementations nationales et locales.

Stocker les déchets identifiés, produits non utilisés ; les faire récupérer et traiter par un organisme agréé.

Emballages souillés:

Vider complètement le récipient. Garder les étiquetages d'identification et faire récupérer et traiter par un organisme agréé.

Dispositions nationales et locales :

Voir Code de l'environnement.

14 – INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT :

ADR 2011, IMDG 2009, OACI/IATA 2009 :

NON CLASSE

Règlement Transport	ADR/RID/ADNR	IMDG/OMI	IATA/ICAO
N° ONU			
CLASSE			
Groupe d'emballage			
Libellé de transport			
Étiquettes			
Code danger			
Quantités limitées			
Polluant marin			

15 – INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Tableau des maladies professionnelles, Code de la Sécurité Sociale :

Étiquetage Biocide (Règlements 1896/2000, 1687/2002, 2032/2003, 1048/2005, 1849/2006, 1451/2007 et Directive 98/8/CE)

Nom	CE	CAS	%	TP
Chlorocrésol	200-431-6	59-50-7	0.11 % m/m	11

16 – AUTRES DONNÉES

Motif de la modification :

Mise en conformité selon le règlement CE 453/2010 modifiant le règlement CE 1907/2006 Reach

Phrases de risque mentionnées au paragraphe 3 :

67/548/CEE	CE 1272/2008
R22 Nocif en cas d'ingestion R21/22 Nocif par contact avec la peau et par ingestion R34 Provoque des brûlures R41 Risque de lésions oculaires graves R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau R50 Très toxique pour les organismes aquatiques R60 Peut altérer la fertilité R61 Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant	H302 Nocif en cas d'ingestion H312 Nocif par contact cutané H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves H317 Peut provoquer une allergie cutanée H318 Provoque des lésions oculaires graves H400 Très toxique pour les organismes aquatiques H360FD Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus H319 Provoque une sévère irritation des yeux

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que celui pour lequel il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent. Cette énumération ne peut être considérée comme exhaustive. Le destinataire doit s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent pas en raison de textes autres que ceux indiqués.